

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DES CÔTES D'ARMOR

EXTRAIT DU**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****DE LA COMMUNE DE LANRIVAIN****Séance du 14 septembre 2022**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	10

Date de la convocation
1 ^{er} septembre 2022

Date d'affichage
16 septembre 2022

Objet de la délibération :

Devis de nettoyage de remise en état de la maison 2 Le Guiaudet

Monsieur le Maire donne la parole à M. Alain JOANNOT, troisième adjoint au Maire, en charge des travaux, qui annonce que suite au départ du locataire du logement communal 2 Le Guiaudet, il est nécessaire de procéder à un nettoyage professionnel des surfaces et de réaliser quelques menus travaux avant d'envisager une mise à la location. L'entreprise Armor Propreté de SAINT-AGATHON a établi un devis de 590,00 € HT (708,00 € TTC) pour le nettoyage des vitrages, huisseries et volets roulants du rez-de-chaussée, le lessivage de la cage d'escalier (parois et escalier), et à l'étage, le lessivage des plafonds et revêtements muraux, faïences murales, placards et portes et encadrements, ainsi que le nettoyage des prises, interrupteurs, radiateurs et plinthes et revêtements de sol, enfin, la désinfection des appareils sanitaires.

Monsieur le Maire précise que Monsieur Alain JOANNOT, troisième adjoint au Maire, en charge des travaux, a fait son affaire personnelle de détapisser les pièces du rez-de-chaussée et refaire les enduits et que Monsieur LE JEHAN, employé communal a procédé à un nettoyage des abords. Il reste à présent à refaire les peintures. Monsieur JOANNOT propose aux élus disponibles de réaliser un chantier à cet effet la semaine prochaine afin de pouvoir remettre le bien à la location au 1er octobre. Les élus disponibles ont fait connaître leurs possibilités.

Acte rendu exécutoire après réception en Préfecture et publication ou notification le

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- valide le devis présenté par l'entreprise Armor Propreté de SAINT-AGATHON pour le nettoyage du logement communal situé 2 Le Guiaudet ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec cette affaire.

Fait et délibéré à LANRIVAIN le 14 septembre 2022.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Philippe LE JONCOUR